

25 SEP. 2025



Direction générale territoires

Délégation pays de retz

Service développement local

Référence : S2025-08-0022
complément

Affaire suivie par :
Sarah-Magali Parmentier

Tél. 02 44 48 11 08

Madame Pascale BRIAND
Maire des Moutiers-en-Retz
Hôtel de Ville
15 place de l'Église Madame
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

COURRIER ARRIVÉ LE
01 OCT. 2025
MAIRIE
LES MOUTIERS EN RETZ

Objet : Avis complémentaire sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Moutiers-en-Retz

Madame la Maire,

Par courrier du 1^{er} septembre 2025, nous vous avons adressé, dans le cadre de la procédure d'élaboration de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'avis sur votre projet arrêté. Le présent courrier vise à apporter des compléments à ce dernier.

Le Département est compétent en matière de création de PEAN. Le PEAN Pornic Agglo Pays de Retz a été adopté par l'assemblée Départementale en février 2025 ainsi que le programmes d'actions associé dont les actions ont pour objectifs de préserver, maintenir, voire développer l'agriculture périurbaine, de préserver les espaces naturels, de limiter la spéculation foncière.

Le PEAN est cité dans le rapport de présentation, partie 1.3 : justification et évaluation environnementale (page 40). Les objectifs sont présentés succinctement avec la carte du périmètre PEAN et un focus sur celui de la commune.

Le PEAN de Pornic Agglo Pays de Retz aurait pu être davantage détaillé et cité dans les diverses pièces qui composent votre PLU, au-delà du rapport de présentation. Vous auriez pu développer davantage la présentation de l'outil dans le diagnostic du rapport de présentation et y faire référence par exemple page 6 du PADD en lien avec les orientations « maintenir la diversité des espaces agricoles » et « affirmer la sobriété et une bonne gestion des espaces ».

Il n'est pas non plus fait référence au programme d'actions, véritable boîte à outils en direction de l'agriculture, l'environnement, la communication, le foncier...

Voici une proposition de rédaction :

« En février 2025, l'Assemblée départementale a créé le périmètre du PEAN de Pornic Agglo Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic. Lors de cette création, le Département a choisi de définir un programme d'actions en lien avec Pornic Agglo et les communes concernées permettant de mettre en oeuvre les bénéfices attendus du PEAN. Ce programme d'actions prévoit notamment trois types d'intervention :

- l'animation qui consiste d'une part, à piloter et évaluer le PEAN, et d'autre part, à mener directement certains projets agricoles ainsi que des actions de communication et de

sensibilisation. Le Département a choisi de déléguer cette mission à Pornic Agglo Pays de Retz, pour assurer une action au plus près des territoires ;

- l'intervention foncière qui définit les conditions dans lesquelles le Département, accompagné d'un comité de pilotage local, entend mener les interventions foncières prévues par les textes ;

- la mobilisation de dispositifs existants portés par les différents partenaires locaux pour mettre en oeuvre certains objectifs du PEAN. »

Le service développement local de la délégation pays de Retz (02 44 48 11 07) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à cet avis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental,
Ludovic Sanz-Pascual,
Chef du service développement local,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a large, stylized loop and a trailing flourish.